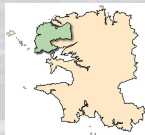


La lettre mensuelle de

JEAN-LUC BLEUNVEN

Lizher ar c'hannad



n° 45

Édito - Rak-ger

S'adapter au vieillissement de la société



L'augmentation de l'âge moyen de la population change la structure de notre société, lentement mais en profondeur. Chacun d'entre nous est un peu plus vieux chaque année mais notre appréciation de cette lente évolution est difficile. Elle a un impact dans de nombreux domaines : la santé, les choix de consommation, l'habitat, les transports, etc.

En janvier 2016, la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement a permis des avancées pour améliorer le quotidien des personnes âgées et de leurs proches. Néanmoins, il faut aller plus loin, notamment en simulant les évolutions démographiques à venir.

Dans le pays de Brest la population des 65 ans et plus passerait de 16,6 % en 2011 à 24,3 % en 2040 et environ la moitié des ménages sera composée de personnes seules. D'autre part le solde naissances/décès est déjà nul. Les élus doivent prendre en compte ces données démographiques pour prendre des décisions politiques, en particulier lorsqu'ils font des choix financiers sur du long terme.

Ce travail conditionne la qualité de vie dans nos communes. Nous avons été capables de faire face à l'accroissement des populations scolaires dans les années passées. Aujourd'hui il faut changer notre perspective pour rendre le quotidien des personnes âgées plus acceptable.

La lutte contre l'isolement est une priorité. Le vieillissement de notre société nous oblige à adapter l'espace public aux personnes âgées, et à rendre accessible pour tous les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), les soins à domicile, et l'accueil de jour. Par ailleurs nous devons adapter notre habitat à la perte d'autonomie progressive. Nous devons inventer des solutions intermédiaires entre l'habitat totalement indépendant et les EHPAD : faciliter l'habitat partagé par exemple.

A galon ganeoc'h
Jean-Luc Bleunven

Vie locale – Buhez ar vro



Découvrir la parole « dans tous ses états » était l'objectif des bibliothèques de **Lannilis, Plouguerneau et Landéda** en créant le Festival « **Paroles en Wrac'h** » en 2009. La commune de **Bourg-Blanc** a ensuite rejoint le projet en 2012. En 2013, c'est au tour des communes de **Coat-Méal, Plouvien, Le Drennec, Plouguin, Plabennec et Saint-Pabu** de se lancer dans l'aventure.

Cette huitième édition, qui se déroulera du **26 au 30 avril**, propose une **programmation** de plusieurs spectacles hors les murs et un fil rouge dans trois bibliothèques. La manifestation offre la possibilité aux spectateurs de (re)découvrir leurs bibliothèques et des lieux insolites ou peu connus du Pays des Abers.

L'objectif du Festival est d'aller à la rencontre d'un spectateur parfois novice et de pérenniser une manifestation populaire, festive et culturelle sur le territoire de la CCPA. Accessible aux enfants et aux adultes, elle diffuse et promeut la parole sous toutes ses formes, contée, jouée, d'ici et d'ailleurs, et contribue à développer la culture orale.

> Avril 2017

> Brèves – Titouroù

Le 4 mars, j'étais présent à l'inauguration du **salon de l'habitat** du Pays des Abers à **Bourg-Blanc** et au **25^{ème} anniversaire de la filière bilingue Dihun** à la salle Marcel Bouguen à **Plabennec**.

Du 8 au 10 mars, je me suis rendu à Barcelone avec une délégation parlementaire. Il s'agissait d'une **mission d'information sur le processus d'autodétermination de la Catalogne** organisée par le Conseil de Diplomatie Publique de Catalogne (Diplocat).

Le 11 mars je suis intervenu à l'**Assemblée générale de l'Union nationale des personnels et des retraités de la gendarmerie (UNPRG)**.

Le 12 mars dans le cadre du **26^{ème} anniversaire de la journée de l'arbre** par l'association **Paysage Pour Plouzané (PPP)**, j'ai rencontré les nombreux plouzanéen-ne-s qui ont pris part à la **plantation de quelques 150 arbustes**.

En qualité de membre du groupe d'amitié France-Madagascar, j'ai participé le 17 mars à l'**Assemblée générale de l'Association Amitié Madagascar Bretagne (AMB)**.

Le 16 mars, j'ai constaté le succès du **championnat départemental d'orthographe à Bourg-Blanc**.

Le 20 mars, j'ai accompagné Jean-Yves Le Drian, ministre de la Défense, au **lancement des travaux du centre du service militaire volontaire (SMV) à Brest**.

Le 24 mars, j'ai assisté à la cérémonie des **Priziou à Lannion. Le Conseil départemental du Finistère a remporté le 1er prix des collectivités** pour son schéma linguistique.

Le 26 mars, je me suis rendu au **patronage laïque le Gouill** à Brest à l'occasion de son **80^{ème} anniversaire**.

L'après-midi, j'ai remis le 1^{er} prix à Jordan Jegat, vainqueur de la **32^{ème} édition de la Penn ar Bed** organisée par la COPABC à **Plouzané**.

La dernière semaine de mars, j'ai participé aux assemblées générales de l'association **Entraide et Amitié** et de **Pôle mer Bretagne Atlantique**. J'ai rencontré les membres du **club de modélisme de Brest** et j'ai assisté à l'**inauguration du forum emploi « Plein phare sur l'emploi »**.

La session parlementaire étant terminée, j'ai souhaité publier **la répartition de mes dépenses**.

JEAN-LUC BLEUNVEN

Travail parlementaire

Malgré un contexte général tendu en matière de finances publiques, les parlementaires ont réorienté pendant 5 ans la fiscalité pour une meilleure redistribution des richesses.

**Plus
de justice
fiscale pour
réduire les
inégalités**

Sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy, les baisses d'impôts s'étaient principalement concentrées sur les ménages les plus aisés. Cette politique fiscale symbolisée par le « bouclier fiscal » s'est faite au détriment des citoyens les plus fragiles, et a contribué à aggraver le déficit public. En 2012, des efforts ont donc été demandés aux Français car le pays était confronté à l'explosion de sa dette publique et sociale.

Pendant les 5 dernières années, les parlementaires ont amélioré la progressivité de l'impôt en augmentant la part supportée par les plus hauts revenus : restauration de l'ISF pour un rendement historique de plus de 5 milliards d'euros par an ; création d'une nouvelle tranche d'imposition à 45 % pour les hauts revenus ; limitation du montant des avantages fiscaux et alignement de la fiscalité du capital sur la fiscalité du travail. **La fiscalité sur les ménages les plus modestes a été réduite** : création de la prime d'activité ; suppression du gel du barème qui défavorisait les classes moyennes et populaires ; baisse de la CSG pour les retraités modestes ; réforme de l'APL en faveur des plus modestes pour une plus grande justice sociale. Depuis 2014, les baisses d'impôts ont représenté 6 milliards d'euros, soit une baisse de 500€ en moyenne par foyer et par an. Ces baisses ont concerné deux contribuables sur trois soumis à l'impôt sur le revenu.

Dès 2013, les inégalités ont baissé comme jamais depuis 1996, effaçant en un an la hausse constatée sous le précédent quinquennat. Grâce aux baisses d'impôt et au renforcement des prestations sociales, **le pouvoir d'achat des Français est en hausse, notamment celui des 10 % les plus modestes qui a augmenté de 5 % en 5 ans.**

En parallèle, **plus de 70 mesures contre la fraude et l'optimisation fiscale ont été mises en place**. La politique menée est d'après l'OCDE l'une des plus fermes au monde. **Les recettes fiscales ont ainsi augmenté de 20 % pour financer les baisses d'impôt des Français.**

Enfin, **la réforme en cours du prélèvement à la source va permettre de simplifier les modalités d'imposition des Français pour plus de prévisibilité et de lisibilité.**

Questions écrites - Goulennoù

J'ai interpellé le Gouvernement sur :

- **la lutte contre les perturbateurs endocriniens**, (Affaires sociales et Santé), [voir la QE n° 103157](#).

Le Gouvernement a répondu :

- **à ma question sur les modifications des aides personnalisées au logement (APL) inscrites dans le décret de loi n° 2015-1908 du 30 décembre 2015**, (Logement et Habitat durable), [voir la QE n° 97330](#),
- **ainsi qu'à ma question sur la différence de traitement que l'on observe entre personnes imposables et personnes non imposables dans le cadre de l'avantage fiscal favorisant l'emploi d'un salarié à domicile**, (Finances et Comptes publics), [voir la QE n° 97610](#).

Les questions ainsi que les réponses du Gouvernement sont à retrouver sur le site internet www.jeanlucbleunven.fr, dans la rubrique « Travail parlementaire ».

> Pour me contacter

36 rue des Trois Frères Le Roy - 29860 Plabennec

Secrétariat : 02 98 03 15 58

Mail : contact@jeanlucbleunven.fr

Site : www.jeanlucbleunven.fr

Facebook : www.facebook.com/jl.bleunven

Twitter : [@JeanLucBleunven](https://twitter.com/JeanLucBleunven)

> Les permanences

- Les vendredis de 9 heures à 12 heures, à la permanence parlementaire de Plabennec.
- Prochaine permanence décentralisée : **vendredi 5 mai** à la mairie des quatre Moulins, 200 rue Anatole France à Brest

Il est préférable de prendre rendez-vous.